

## Des compagnies françaises citoyennes

Les compagnies aériennes françaises adoptent des démarches de plus en plus citoyennes. Ainsi, pour la troisième année consécutive, le groupe Air France-KLM a été sélectionné dans les deux indices *Dow Jones* de développement durable. Selon Jean-Cyril Spinetta, P-d-g du groupe, « *cette distinction dont nous sommes fiers est une reconnaissance de notre engagement pour à la fois soutenir notre croissance économique et assumer nos responsabilités sociales et environnementales. Mais cette distinction nous engage d'abord à poursuivre nos actions dans le cadre d'une stratégie que nous voulons réaliste, déterminée et responsable.* » Parmi ces différentes actions qu'Air France-KLM continue de mettre en œuvre notamment en matière de lutte contre le changement climatique, il y a d'une part le soutien au Protocole de Kyoto et à l'intégration du transport aérien dans le système européen de permis d'émission. D'autre part la poursuite de la modernisation de la flotte. Enfin, la mise en ligne d'un calculateur d'émissions de CO<sub>2</sub> avec, à terme, la possibilité de les compenser. Le groupe Air France-KLM, qui appartient aux indices *Dow Jones Sustainability Index World* et *STOXX, FTSE4Good* et *Aspi Eurozone*, figure également au niveau mondial dans le *Global 100* des cent entreprises les plus engagées dans le développement durable.

De son côté, Airlinair, la compagnie régionale française basée à Orly a décidé de s'engager volontairement dans une démarche de réduction globale de son impact climatique. La première étape de cet engagement est la réalisation d'un Bilan Carbone<sup>®</sup>, - une méthode de comptabilisation des émissions de gaz à effet de serre développée par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie - qui permettra d'établir la cartographie précise des émissions de gaz à effet de serre liées à l'activité de l'entreprise. Airlinair a décidé de confier la réalisation de ce bilan à [Climat](#) Mundi, société spécialisée dans le conseil à la réduction de l'impact climatique des entreprises et la compensation des émissions de gaz à effet de serre. Cette première étape permettra de connaître précisément l'impact climatique de l'entreprise puis de définir et mettre en place des plans d'action pour réduire cet impact. La démarche concernera l'ensemble des salariés de l'entreprise. Climat Mundi permet aux particuliers de compenser en ligne les émissions de CO<sub>2</sub> liées à leur voiture, leur logement ou leurs trajets en avion.

[www.climatmundi.fr](http://www.climatmundi.fr)